

Procédure n° 2025EFSIDFR903 - Marché de prestations de maintenance et de mise au rebut des équipements thermostatés

CCTP - Annexe n°6 – Gamme de maintenance des surgélateurs

N° d'inventaire SAP	Nature : SURGELATEURS	
	Modèle :	Gamme de maintenance

Sécurité :

Débrancher l'équipement avant toute intervention.

Accord obligatoire des Services Techniques ou du représentant EFS.



Environnement :

Sauf contre-indication, le nettoyage du chantier, l'évacuation et le traitement des déchets sont à la charge du prestataire de maintenance.



Remarques :

Une visite entraîne la réalisation des tâches de fréquence supérieure. Exemple : Si fréquence annuelle, il faut également réaliser les tâches semestrielles, etc...

Pour chaque opération, mettre une croix dans la case « contrôle » correspondante et mettre si nécessaire un commentaire dans la colonne « Précisions »

Les gammes sont génériques. Lorsque certaines opérations ne peuvent pas s'appliquer, mettre « NA » (non applicable) dans la colonne « Précisions »

Périodicité :	M : Mensuel S : Semestriel	T : Trimestriel A : Annuel	Contrôles :	😊 Rien à signaler 😐 Problème constaté, solution apportée 😞 Problème constaté, nécessité de réintervenir
----------------------	-------------------------------	-------------------------------	--------------------	--

Opération	Périodicité				Contrôle			Précisions
	M	T	S	A	😊	😐	😞	
CONTROLE DES EQUIPEMENTS								
Vérification de l'aspect général, de la stabilité et de l'aplomb de l'appareil								
Contrôle du ventilateur								
Contrôle de la résistance								
Contrôle et nettoyage de la batterie du condenseur								
Contrôle du ventilateur du condenseur								
Contrôle de la charge fluide frigorigène								
Contrôle tension et intensité compresseur								
Contrôle niveau d'huile								
Contrôle des joints de portes : État + Fonctionnement. Remplacement si nécessaire.								
Contrôle de la fermeture et de l'étanchéité de la porte.								
Contrôle de l'étanchéité du circuit frigorifique (Règlement européen 517-2014 du 16 avril 2014). Périodicité : - Annuelle si : 5 T equ. CO2 ≤ Charge < 50 T equ. CO2 - Semestrielle si : 50 T equ. CO2 ≤ Charge < 500 T equ. CO2 - Trimestrielle si : Charge ≥ 500 T equ. CO2 Préciser la périodicité ci-contre et joindre le certificat à ce rapport.								Conforme : ☐ Oui ☐ Non ☐ NA
CONTROLE DE CONFORMITE DES TEMPERATURES								
T° Lue sur l'affichage digital en façade de l'équipement								T° lue :°C

